

ARRETE MUNICIPAL n°117 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur Route de Landes, Route de Chaunes, 1000 Route de Largentière, 315 Chemin de Merzelet, 350 Route de la Fontaine, 595 Route des Crozes et chemin des Brousses de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 09/12/2025, formulée par la société AZ TECHNOLOGIE représentée par M. Amine BENAZZOUZ- 9 avenue de Norvège - 91140 VILLEBON SUR YVETTE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à société AZ TECHNOLOGIE de réaliser des travaux d'implantation et de remplacement de poteaux Télécoms dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Vinezac (Ardèche).

**Route de Landes
Route de Chaunes
1000 Route de Largentière
315 Chemin de Merzelet
350 Route de la Fontaine
595 Route des Crozes
Cchemin des Brousses**

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

**DU LUNDI 12 DECEMBRE 2025 AU VENDREDI 13 MARS 2026 INCLUS
DE 7H30 À 17H00**

Article 2 :

La Société AZ TECHNOLOGIE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AZ TECHNOLOGIE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AZ TECHNOLOGIE



Fait à Vinezac, le 11/12/2025,

Le Maire,
André LAURENT.